

24 09 2018

J'habite Montrouge dans la banlieue parisienne. Je me rends tous les étés à Plumieux où habitent mes parents et mes soeurs. Depuis quelques années j'ai vu pousser les éoliennes. Seul point positif: je sais que j'arrive dans le pays de Loudéac!

Trop c'est trop! Je suis contre le projet de Keranna.

Armel LE GALL

25 09 2018

J'habite à Plumieux et je suis contre de nouvelles implantations de parcs éoliens sur ma commune et aux alentours.

Je pense qu'il y en a déjà suffisamment et différentes raisons me pousse à penser qu'il est temps de stopper leur progression :

- le bruit qu'elles génère est très dérangeant (à Péhart nous entendons celles de la Ferrière et de St Etienne et « ils » veulent en construire à Péhart !!).
- je regrette notre paysage d'avant
- nous ne connaissons pas les conséquences des ondes électromagnétiques à long terme sur l'humain et la nature. (mon sommeil pour ma part est très perturbé depuis qu'elles « sont arrivées »).
- la dévaluation des prix des habitations et les taxes foncières non revues en conséquences
- pourquoi les autres pays se tournent vers d'autres technologie et abandonne l'éolien ?? Il doit bien y avoir quelques raisons !!

En résumé je dit NON aux éoliennes.

LAUNAY Céline

Je suis défavorable à la prolifération de parcs éoliens sur la commune de Plumieux (étant résidente de cette commune).

Ainsi que les communes limitrophes comme celle de St Etienne du Gué de l'Isle.

Carole Duval

SUJET : projet parc éolien site de Keranna PLUMIEUX et St ETIENNE DU GUE DE L ISLE  
Courrier à l'intention de Mr Claude BELLEC, commissaire enquêteur

**Je m'oppose a ce projet**, pour plusieurs raisons :

Après avoir pris connaissance des 25 dossiers PDF (depuis leurs diffusions) sur le site « cotes-darmor.gouv.fr.....keranna..... »

dont le dossier « ETUDE D'IMPACT SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT » de 381 pages (le dossier complet lu par mes soins ! Et non le « résumé » !)

-Ce dossier (ou ces dossiers) ne peut être prit a la légère, car réalisé par plusieurs experts,mais pour le compte de l'acheteur. (payer par l'acheteur= personne y ayant des intérêts). Et comme tous le monde le sait, l'expert se met toujours du coté de son client.

Nous n'avons aucune « Déclaration sur l'honneur » de la neutralité des experts. En tant qu'habitué des appels d'offre de l'Etat, cette déclaration d'honneur obligatoire. Même si celle-ci restent « futile » pour ma part ! Vu qu'il s'agit uniquement d'une « signature » ! Qui n'engage personne en rien! ??????

-à la page 210 de ce dossier, le panel présenté avantage le constructeur, et n'est pas représentatif de la population de Plumieux, ni de St Etienne du Gué de l'Isle, et ne peut se faire valoir.

-à la page 211 de ce dossier, les soit disant retombée fiscal seraient de 85890€ ( dont 67750€ a Loudéac communauté). Estimation mal présenté !, il faut souligné que ses retombées « estimatives » sont estimés sur 20 ans. (soit une estimation de taxe foncière pour les communes de 3600€ sur 20 ans soit 180€ a se diviser aux 2 communes par année , ce qui est mal expliqué aux administrés). Sans compter que « le plus gros » des taxes sera ditribuer a « Loudéac Communauté » , dont font partie par exemple la commune Le Haut-Corlay à + de 50km de Plumieux et autres (Je suis pour la communauté de commune! Mais qu'il y ai équité entre elles !). En gros , Plumieux et St Etienne du Gué de l'isle serviront de poubelles éoliennes à la Communauté de Commune.

-Concernant la réception de la téléphonie mobile, les courriers présentés au dossier correspondent a « une réponse à une question ». Les fournisseurs Bouygues et Orange répondent a un courrier en parlant uniquement des troubles d'émissions sur leurs antennes (**qui doit être la question du courrier envoyer**), soit pour Bouygues un parc éolien a moins de 100m de son antenne et Orange un parc éolien a moins de 500m de son antenne, ce qui est le cas ! Mais ceux ci ne parlent aucunement des problèmes de réception (déjà impossible entre et a proximité des éoliennes déjà installé sur la commune).

-Concernant la dépréciation immobilière des biens a proximité d'un parc éolien, celle-ci n'est nullement pris en compte par le service des impôts. Ce qui est négligeable et peux favorable à la population des 2 communes environnantes(je parle de Plumieux et de Saint Etienne du Gué de l'Isle).

Il faut aussi noter des tentatives de corruption « en porte a porte » de la part de X chez des administrés, (Mais la loi Française interdit la délation!, ce qui ne donnera pas de plaintes ni de poursuites !)

Il faut aussi souligné, que nous avons affaire a une société internationale (avec un investisseur Allemand), caché sous plusieurs « sociétés écrans» en France (des « sous-sociétés » qui passent par

PARIS et CARHAIX PLOUGUER) , sans garantie qu'elle (ou elles) n'auront mit la clé sous la porte d'ici 20 ans. Nous n'avons aucunes garanties qu'elle (s) respecte(ent) leurs engagements de dépollution! Le « plan d'affaire prévisionnel » prévoit une hausse de prix de vente du MWh de 81€ à 143€ sur 20 ans, mais nul ne peut prédire un taux d'inflation de cette importance sur 20ans.

En tant que propriétaire de 2 parcelles a proximité ( comme beaucoup de propriétaires local), j'émet **un avis négatif** a ce projet!

**Mr Ludovic CHARPENTIER (artisan local, ayant des difficulté de réception téléphonique professionnel depuis les éoliennes installé a proximité)**  
22210 PLUMIEUX